

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE

Des conseillers en exercice	27
De présents	19
De votants	26

OBJET
N°2026-9-6

Instauration d'une servitude
de passage et de tréfonds

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 16 septembre 2026
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 2 septembre 2026.

Le Maire,



L'an deux mille vingt six, le dix septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre GRANDMOUGIN, Maire.

Etaient présents : Mme GRANDMOUGIN-M.COMMITO-Mme SCHMITT-MM.SULLI-HILLARD-LUX-Mmes CUNHA DA SILVA-SEROT-COMMITO-M.FONDEUR-Mmes DI POMPEO-CLEMENT-CHILLOTTI-MM.POIRIER-LUGNIER-BARTOLOMUCCI-Mmes THEVENET-AUBERT-LORMANT-MM.TURCHI-ZANCHIN-PESCE

Excusés :

Mme COLMET ayant donné pouvoir à Mme SCHMITT
M.PERREY ayant donné pouvoir à M.HILLARD
Mme OSOWSKI ayant donné pouvoir à M.LUGNIER
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI
Mme LHUILLIER ayant donné pouvoir à Mme GRANDMOUGIN
Mme LOCATELLI ayant donné pouvoir à M.FONDEUR
M.HAMER ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme MAURY

Absent : /

Un scrutin a eu lieu, Madame Lola SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

Vu la demande formulée par courrier reçu le 6 juillet 2026 par Monsieur et Madame Daniel BRAVETTI, propriétaires des parcelles cadastrées ZD n°364-365-366 sollicitant la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur une parcelle appartenant à la Commune de LEXY, cadastrée n° ZD 143,

Considérant que le projet privé nécessitait la création d'une servitude de passage pour permettre l'accès à la propriété du demandeur,

Considérant que le projet prévoyait également la pose en sous-sol de réseaux nécessitant une servitude de tréfonds,

Considérant que ces servitudes n'affectent pas la jouissance du bien communal et ne compromettent pas son utilisation future



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide,

D'APPROUVER l'instauration d'une servitude de passage et de tréfonds au profit de Monsieur et Madame Daniel BRAVETTI demeurant 2, rue de Nancy à LEXY, propriétaires des parcelles n° ZD 364-365 et 366, conformément au plan annexé.

DE PRECISER que ces servitudes auront pour objet un droit de passage de 6,90 mètres de large ainsi qu'un tréfonds pour la pose, l'entretien et le renouvellement des réseaux nécessaires au projet.

DE PRECISER que les frais de bornage du géomètre et les frais notariés seront entièrement à la charge du bénéficiaire, à savoir Monsieur et Madame Daniel BRAVETTI.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document ou acte (notarié ou administratif) nécessaire à la mise en œuvre de ces servitudes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Grandmougin

Marie-Pierre GRANDMOUGIN

REÇU EN PREFECTURE

le 16/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2026 0910-2026_9_6-DE